



26 bis rue de la mairie 59285 Arnèke

# TARIFS ET PAIEMENTS DES COTISATIONS

## Année scolaire 2016-2017

Si vous habitez dans une commune qui subventionne l'Ecole de Musique du Val de la Penne : Arnèke, Bavinchove, Buysseure, Noordpeene, Ochtezeele, Rubrouck, Wemaers Cappel ou Zuytpeene ; vous bénéficiez du **Tarif 1.**

Si vous habitez dans une autre commune, ne versant pas de subvention à l'école, vous bénéficiez du **Tarif 2**

*les tarifs (non définitifs et pouvant être légèrement modifiés suivant bilan de la trésorerie)* indiqués sur le tableau ci-dessous sont *pour un trimestre*

		Tarif 1	Tarif 2
Cours de solfège seul et classe d'éveil	<b>Enfant</b>	44€	60€
Cours d'instrument seul		49€	65€
Cours d'instrument +solfège		64€	80€
Cours de solfège seul	<b>Adulte</b>	59€	75€
Cours d'instrument seul		54€	70€
Cours d'instrument +solfège		77€	92€

Des réductions sont accordées dans les cas suivants et sont opérées au 3ème trimestre :

\*réduction aux familles inscrites à l'EMVP

(10€/an à partir de 2 élèves; 15€/an pour 3 ; 20€/an pour 4.....)

\*réduction aux élèves prenant des cours inscrits dans un ensemble de l'EMVP (10€/an) sous réserve de participations aux sorties (concert, carnaval, St Martin ect...)

-Echéancier de paiement :

-premier versement pour le .....14 septembre 2016.....

-deuxième versement pour le .....30 novembre 2016.....

-troisième versement pour le .....15 avril 2017.....

-Location d'un instrument de musique, 60€/an payable lors du 1er cours.

-Pour la chorale et les musiciens participant uniquement à un ensemble,  
15€/trimestre payable lors de la 1ère séance.

Pour tous renseignements ou pour tout problème concernant le versement des cotisations, vous pouvez vous adresser à la Directrice Mme Annick LAURENT

Tél 03.28.40.02.46 ou 06.65.67.08.41